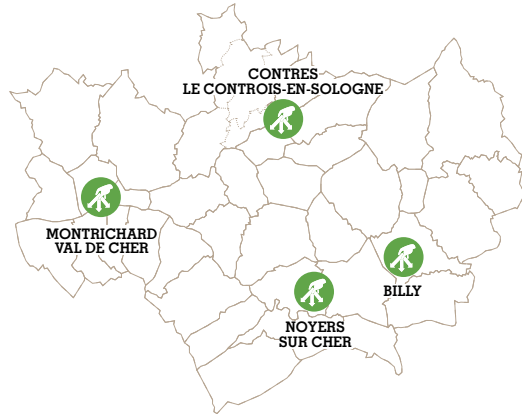




DÉCHÈTERIES

→ Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.



- Billy : 02 54 97 70 75
- Contres / Le Controis-en-Sologne : 02 54 79 51 10
- Montrichard Val de Cher : 02 54 32 64 62
- Noyers-sur-Cher : 02 54 75 48 52

HORAIRES D'ÉTÉ :

du 1^{er} avril au 30 septembre

| | | |
|----------|------------|-----------|
| Lundi | 9h30 - 12h | 14h - 18h |
| Mardi | 9h30 - 12h | 14h - 18h |
| Mercredi | 9h30 - 12h | 14h - 18h |
| Jeudi | 9h30 - 12h | fermée |
| Vendredi | 9h30 - 12h | 14h - 18h |
| Samedi | 9h30 - 12h | 14h - 18h |

HORAIRES D'HIVER :

du 1^{er} octobre au 31 mars

| | | |
|----------|-----------|-----------|
| Lundi | 10h - 12h | 14h - 17h |
| Mardi | fermée | |
| Mercredi | 10h - 12h | 14h - 17h |
| Jeudi | 10h - 12h | fermée |
| Vendredi | 10h - 12h | 14h - 17h |
| Samedi | 10h - 12h | 14h - 17h |

Badge d'entrée :

Pour l'obtenir, merci de présenter à l'agent d'accueil, lors du 1^{er} dépôt :

- **Particuliers** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois
- **Professionnels** : extrait K-bis de moins de 3 mois et copie de carte grise des véhicules concernés par le dépôt

PARTICULIERS dépôt GRATUIT

1m³/jour par benne de déchets

2m³/jour de déchets verts

PROFESSIONNELS dépôt PAYANT

Apports soumis à des prescriptions qualitatives et financières.

Grille tarifaire accessible sur : www.smieeom.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos guides pratiques sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Ils sont téléchargeables sur notre site :

www.smieeom.fr

SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY • Tél. : 02 54 75 76 66 • info@smieeom.fr

MÉMO



déchets

→ INFORMATIONS UTILES



COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

⚠ Jours fériés :

Les collectes sont assurées normalement, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Si la collecte tombe l'un de ces 3 jours, celle-ci est décalée au lendemain, ainsi que les tournées qui suivent dans la même semaine, jusqu'au samedi.

Gestion des bacs :

Pour toute question concernant votre bac :

Un seul numéro !
0 800 350 103

- Emménagement ou déménagement
- Changement de volume selon la taille de la famille
- Réparation
- Vol ou disparition

Merci de vous munir du numéro inscrit sous le code barre de l'étiquette au dos de votre bac.

Tournées de collectes :

- La collecte des OMR est assurée en porte à porte, une fois par semaine. Pour connaître le jour de passage dans votre commune, renseignez-vous en mairie ou sur www.smieeom.fr
- Seuls les bacs gris aux couvercles bordeaux sont collectés.
- Merci de sortir votre poubelle la veille au soir du jour de collecte, en bord de voirie et couvercle fermé.
- Les déchets déposés au sol sont interdits et ne sont pas collectés.
- En cas de déménagement, le bac reste à l'adresse indiquée sur l'étiquette.



COMPOSTONS NOS BIO-DÉCHETS

Profitez d'une aide accordée par le SMIEEOM pour acquérir votre composteur.

Pour plus d'information, appelez le 02 54 75 76 66 ou consultez notre site www.smieeom.fr

SACS DE PRÉ-TRI / STOP PUB

Ils sont à votre disposition en mairie ou au SMIEEOM. Demandez-les !



TRIER LES EMBALLAGES RECYCLABLES

À déposer dans les colonnes jaunes.

LE RECYCLAGE ÉVOLUE :
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



- ➔ Emballages plastiques
- ➔ Emballages métalliques
- ➔ Cartonnettes
- ➔ Briques alimentaires

- ✔ Les vider et les racler.
- ✔ Ne pas les imbriquer les uns dans les autres.
- ✔ Les aplatir dans le sens de la longueur.

À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE



Objets dangereux, piquants, coupants *



Emballages ayant contenu des produits dangereux *



Restes alimentaires *



Papier peint *



Radiographies, couvertures de livre, cartons *



Mouchoirs en papier, couches, papiers absorbants *



Vitrage et miroirs *



Ampoules *



Vaisselle cassée *



Bouchons et capsules *

TRIER LES PAPIERS

À déposer dans les colonnes bleues.



- ➔ Journaux, magazines
- ➔ Publicité, prospectus
- ➔ Courriers, enveloppes
- ➔ Cahiers, livres, catalogues et autres papiers

TRIER LE VERRE

À déposer dans les colonnes vertes.



- ➔ Bocaux et pots en verre
- ➔ Bouteilles en verre

✔ Afin de respecter la tranquillité du voisinage, **il est demandé de déposer le verre uniquement entre 8h et 21h.** Merci de votre compréhension.